

Service instructeur

Direction Adjointe Projets Routiers

3^{ème} Commission –

N° CG-2011-5-3-2

Service consulté

**BUDGET 2012
POLITIQUE A07
ITINERAIRES CYCLABLES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de proposer les inscriptions budgétaires dans le cadre du programme 2012 des aménagements cyclables

La politique que conduit le Conseil Général en faveur des aménagements cyclables porte à la fois sur la réalisation des itinéraires inscrits au schéma départemental, le gros entretien des pistes existantes, la sécurisation des bandes cyclables et l'aide aux collectivités qui réalisent des aménagements hors schéma ou en agglomération.

1. BILAN RÉSUMÉ DES ACTIONS

La programmation 2011 des itinéraires cyclables a été approuvée par l'Assemblée départementale lors de la séance du 7 décembre 2010.

Les opérations prises en compte dans le cadre de ce programme ont conduit à la réalisation en 2011, des travaux ci-après :

- **Le programme A171**
 - Riedisheim / Zimmersheim ;
 - Rixheim / Pont du bouc ;

- **Le programme A472**
 - Hirsingue / Roppentzwiller, tranche 1 (de Bettendorf à Henflingen) ;
 - Soultz / Pulversheim ;
 - Carpasch / Walheim.

Les opérations ayant fait l'objet d'études en 2011 sont notamment les suivantes :

- **Le programme A171**
 - Sécurisation Kleyling ;

- Programme potelets (1^{ère} tranche) ;
- Kientzheim / Kaysersberg ;
- Ostheim / Guémar (tranche 2) ;
- Bartenheim / Canal de Huningue.
- **Le programme A472**
 - Ensisheim / Réguisheim ;
 - Bouxwiller / Oltingue ;
 - Habsheim / Forêt de la Hardt
 - Horbourg-Wihr / Sainte-Croix-en-Plaine ;
 - Issenheim / Soultz ;
 - Burnhaupt-le-Haut / Aspach-le-Bas ;
 - Schlierbach / Eschentzwiller ;
 - Tagsdorf / Willer ;
 - Réguisheim / Sainte-Croix-en-Plaine ;
 - Herrlisheim / Eguisheim, (tranche 2) ;
 - Hagenthal / Hégenheim.

2. PROGRAMMES EN COURS ET RECONDUITS

Pour l'année 2012, il est proposé de poursuivre les travaux engagés, notamment sur les itinéraires suivants :

- **Le programme A171**
 - Barrières de sécurité ;
 - Sécurisation accès Kleyling ;
 - Ensisheim / Colmar.
- **Le programme A472**
 - Huningue / Suisse ;
 - Soultz / Pulversheim.

3. FINANCEMENT

- **Pour le programme A171** qui porte sur les opérations d'aménagement sur domaine départemental, il est proposé de voter les autorisations de programme (AP) complémentaires et les crédits de paiements suivants :

AP 2012	CP 2012
100 000 €	255 000 €

- **Pour le programme A472** qui porte sur des aménagements sur domaine de tiers, il est proposé de voter les autorisations de programme (AP) complémentaires et les crédits de paiements suivants :

AP 2012	CP 2012
- €	220 000 €

Les prévisions de recettes d'investissement pour les programmes A171 et A472 s'élèvent respectivement à 150 000 € et 200 000 € et correspondent aux participations attendues des collectivités partenaires, dont les modalités de calcul sont précisées par conventions financières.

En conclusion, je vous propose de bien vouloir :

- voter pour l'exécution du programme 2012 :
 - 100 000 € d'autorisations de programmes ;
 - 475 000 € de crédits de paiement, selon la répartition figurant en annexe n°1 ;
- voter un montant de 350 000 € de recettes suivant la répartition suivante :
 - un montant de 150 000 € TTC pour le programme A171 (chapitre 13, nature 1324) ;
 - un montant de 200 000 € TTC pour le programme A472 (chapitre 13, nature 1324) ;
- m'autoriser à lancer les procédures de mise en concurrence et à signer les marchés correspondants ;
- m'autoriser à signer, avec les partenaires concernés, les conventions et les avenants portant sur les programmes A 171 et A 472 ;

- donner délégation à la Commission Permanente pour toute procédure nécessitant des décisions spécifiques.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small 'u' and 'r' visible below the vertical line.

Charles BUTTNER

BUDGET PRIMITIF 2012
POLITIQUE A07 - ITINERAIRES CYCLABLES

ANNEXE N° 1 AU RAPPORT N° 2012
Récapitulatif détaillé des inscriptions budgétaires en investissement

Politique	Programme	Chapitre - Article	AP	CP
A 07	A 171	21 - 2151	100 000	250 000
		20 - 2031	<u>0</u>	<u>5 000</u>
			100 000	255 000
	A 472	45 - 4581	<u>0</u>	<u>220 000</u>